

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2015

2015 V 354 Vœu relatif aux subventions aux associations de l'éducation populaire, de la culture et de la cohésion sociale dans les quartiers populaires.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant l'importance du lien social dans une société blessée par le terrorisme aveugle,

Considérant que si on ne peut établir de relations causales directes entre inégalités sociales, territoriales, culturelles et les parcours des terroristes, il s'avère néanmoins que des lignes de forces se font jour en ce domaine,

Considérant que l'inclusion sociale, éducative et culturelle, dans le respect du droit à la différence, passe par un travail de terrain, tout autant que le rappel au plan général des valeurs de la République au premier rang desquelles, la liberté, l'égalité et la fraternité,

Considérant que les acteurs de terrain jouent un rôle déterminant pour maintenir ou rétablir le lien social et rappeler ces valeurs,

Considérant qu'en matière de sécurité comme dans les autres domaines, la prévention coûte toujours moins cher que la réparation,

Considérant la nécessité de maintenir les moyens affectés aux associations qui se battent au quotidien pour assurer la prévention à travers divers méthodes ou thèmes,

Considérant qu'il serait contradictoire d'augmenter les moyens liés à la sécurité sous tous ses aspects sauf celui de la prévention situationnelle,

Considérant les données budgétaires qui font apparaître une capacité de maintenir les subventions attribuées aux associations qui travaillent dans les secteurs de l'éducation populaire, de la culture, de la cohésion sociale, et tout particulièrement dans les quartiers en difficultés,

Aussi, sur proposition de Yves Contassot, Joëlle Morel et des élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP),

Emet le vœu que :

La Ville de Paris maintienne pour l'année 2016 le même niveau global de subventions en faveur des associations en lien direct avec les habitants qui travaillent dans les secteurs de l'éducation populaire, de la culture, de la cohésion sociale, et tout particulièrement dans les quartiers en difficultés.